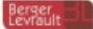




Parc Brie  
et deux Morin

Envoyé en préfecture le 25/03/2019  
Reçu en préfecture le 25/03/2019  
Affiché le   
ID : 077-200036192-20190319-2019\_01-DE

# Rapport d'orientations budgétaires (ROB 2019)

Syndicat Mixte d'Études et de Préfiguration du projet de Parc naturel régional de  
la Brie et des Deux Morin

# Contexte

En amont du vote du budget primitif (dans les 2 mois qui précèdent), la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités et autres établissements publics. Il s'agit d'une étape essentielle du cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Le DOB est un document obligatoire et essentiel qui permet :

- de rendre compte de la gestion de la structure (analyse rétrospective)
- et de proposer les orientations principales de l'exercice à venir

Il s'agit d'informer les élus sur la situation économique et financière de la structure afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Aussi, en vertu des articles L 2312-1 / L 3312-1 / L 4312-1 / L 5211-36 du CGCT modifiés, le DOB s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) élaboré par le Président.

Ce rapport, qui accentue et renforce le degré d'information des élus, présente ainsi « traditionnellement » :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- l'évolution de structure et la gestion de la dette.

Il se trouve renforcé pour les structures de plus de 10 000 habitants avec une présentation de la structure, de l'évolution des dépenses (analyse prospective), l'évolution prévisionnelle des effectifs et l'exécution des dépenses de personnel.

Sa transmission au représentant de l'État et sa publication sont formalisées par le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016.

# Présentation du Syndicat Mixte

Le Syndicat Mixte constitue la structure d'études et de préfiguration du Parc naturel régional de la Brie et des deux Morin.

Il prépare le projet de Parc naturel régional en précisant les enjeux, en définissant les objectifs et en élaborant le projet de charte sur la base des études préalables, en collaboration avec les institutions compétentes conformément à l'article L.331-1 et suivants du Code de l'environnement, relatif aux Parcs naturels régionaux.

D'une façon générale et, dès sa création, le Syndicat Mixte a vocation à conduire des actions concernant :

- l'animation et la rédaction de la charte constitutive du futur Parc naturel régional ;
- la préfiguration du projet sur le territoire ;
- la mobilisation et la participation de la population locale ainsi que de tous les acteurs socio-économiques concernés par le projet, pour une véritable appropriation dans une démarche de démocratie participative ;
- le conseil aux collectivités sur toute thématique en rapport avec les missions d'un Parc naturel régional.

Le périmètre du projet regroupe 83 communes et 3 EPCI.

# La procédure budgétaire 2019

Pour l'exercice 2019, le calendrier budgétaire est le suivant :

1°) Bureau 11 décembre 2018 : Première présentation du DOB

2°) Bureau 25 février 2019 : Préparation du DOB

3°) 19 mars 2019 : Vote du DOB en Comité syndical

4°) Date à définir : Vote du Budget Primitif 2019 en Comité syndical (avant le 15/04) + vote des programmes d'actions

Cette procédure a pour objectifs de mettre en évidence la volonté du Parc de s'engager sur certaines actions (DOB), de le confronter à ses capacités de financement et à l'implication financière de ses partenaires.

Envoyé en préfecture le 25/03/2019

Reçu en préfecture le 25/03/2019

Affiché le

Berger  
Leveau

ID : 077-200036192-20190319-2019\_01-DE

# Exécution financière 2018

L'exécution budgétaire s'est déroulée sans problème particulier avec une bonne gestion de l'ensemble des postes comptables.

Pour rappel, aucun emprunt n'a été contracté. La ligne de trésorerie ouverte en 2017 n'a pas été utilisée et a été clôturée.

2018 est une année excédentaire à hauteur de 121 911,13 €.

## **Fonctionnement :**

Dépenses : 72 888,47€

Recettes : 193 976,29€

Excédent de fonctionnement de 121 087,82€

## **Investissement :**

Dépenses : 2 998,99€

Recettes : 3 822,30€

Excédent d'investissement de 823,31€

Envoyé en préfecture le 25/03/2019

Reçu en préfecture le 25/03/2019

Affiché le

Berger  
Leveau

ID : 077-200036192-20190319-2019\_01-DE

**Fonctionnement dépenses (72 888,47 €):**

Les charges à caractère général : 21 810,59 €

Les charges de personnel et frais assimilés : 48 991,78 €

Opérations d'ordre de transfert : 1 813,70 €

Autres charges de gestion courante : 272,40 €

**Fonctionnement recettes (193 976,29 €):**

Résultat de fonctionnement 2017 : 30 747,65 €

Dotation Région Ile-de-France : 113 323,74 €

Participation communes : 44 195,20 €

Participation EPCI : 5 709,70 €

**Investissement dépenses (2 998,99 €):**

Solde de l'exécution 2017 : 2 008,60 €

Immobilisations corporelles (matériel informatique) : 990,39 €

**Investissement recettes (3 822,30 €):**

Opération d'ordre de transfert entre sections : 1 813,70 €  
(amortissement matériel informatique et site Internet)

Excédents de fonctionnement capitalisés : 2 008,60 €

# Rétrospective

Envoyé en préfecture le 25/03/2019

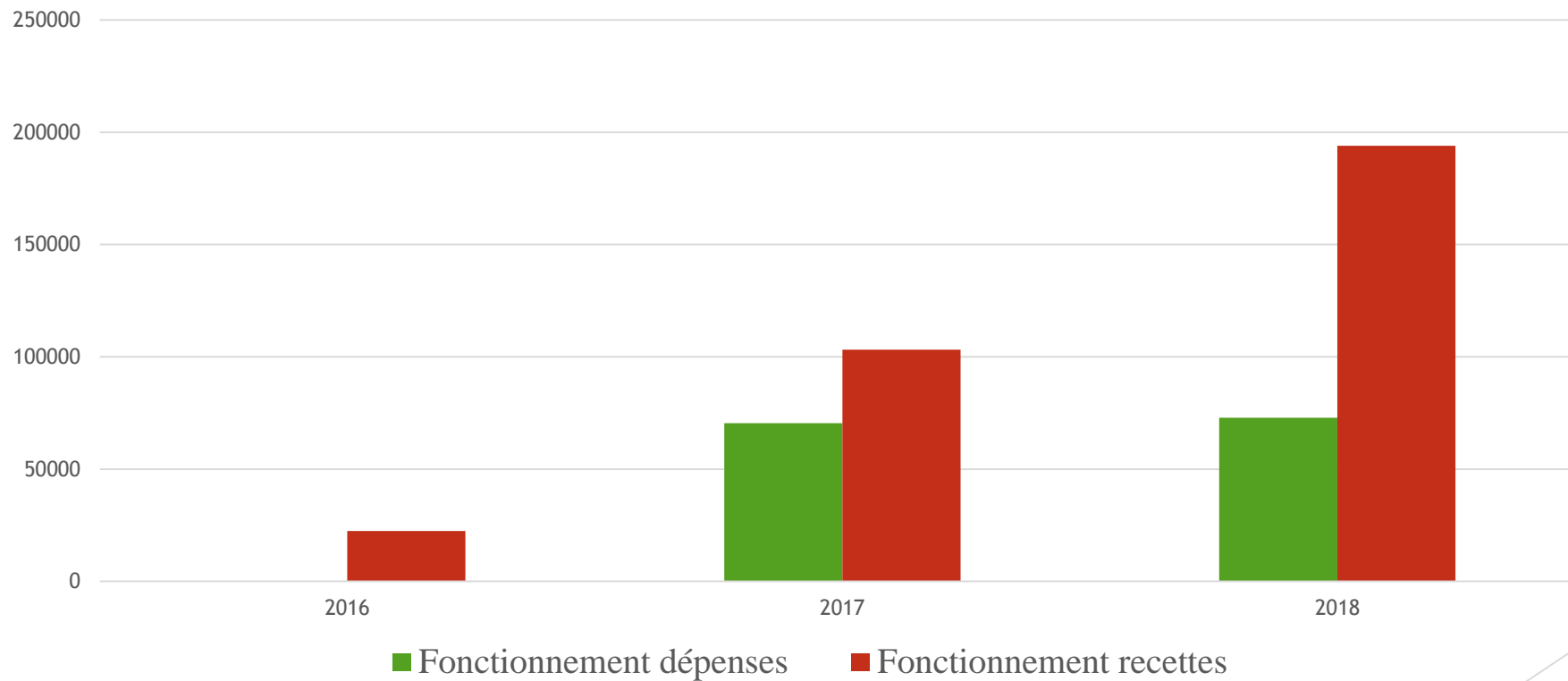
Reçu en préfecture le 25/03/2019

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 077-200036192-20190319-2019\_01-DE

## Evolution des dépenses et recettes Section Fonctionnement



Envoyé en préfecture le 25/03/2019

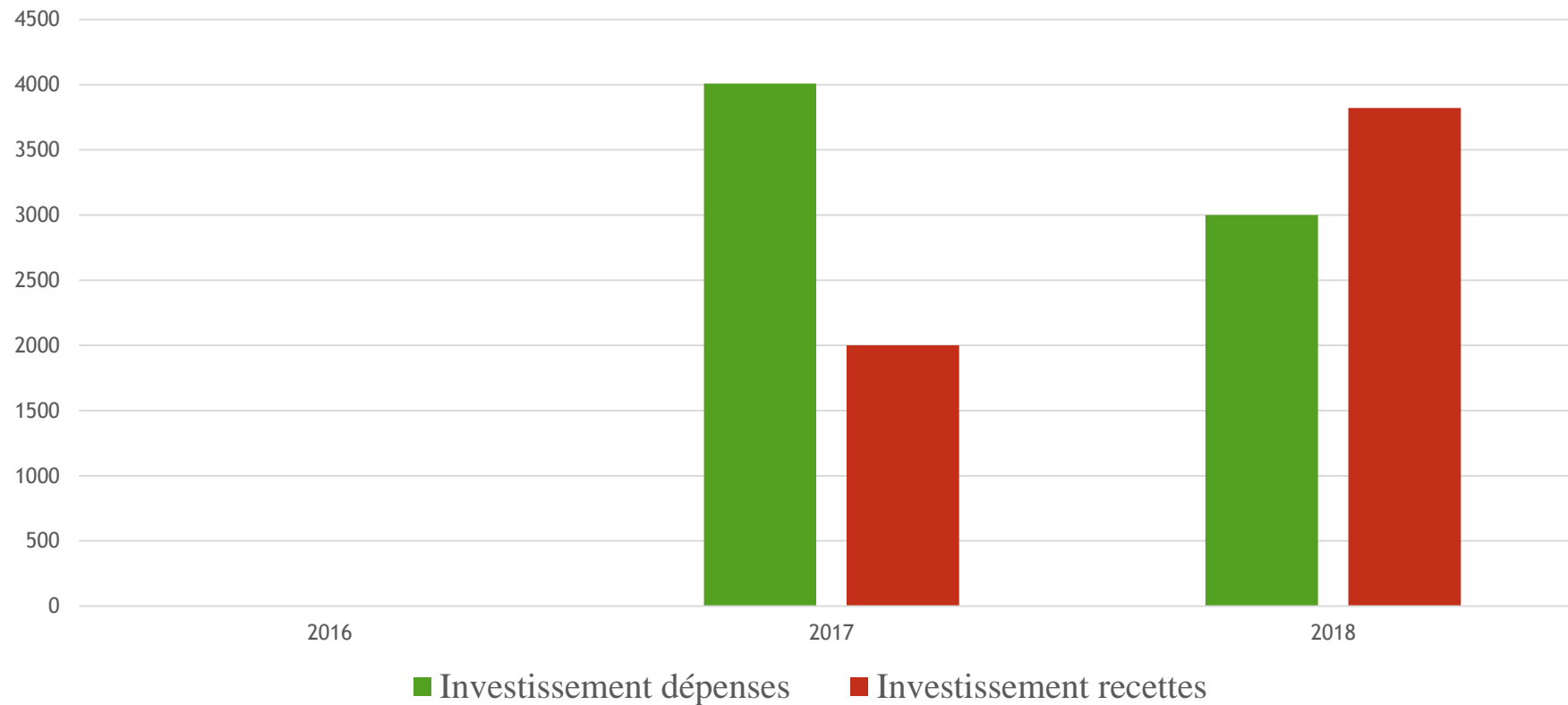
Reçu en préfecture le 25/03/2019

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 077-200036192-20190319-2019\_01-DE

## Evolution des dépenses et recettes Section investissement





Envoyé en préfecture le 25/03/2019

Reçu en préfecture le 25/03/2019

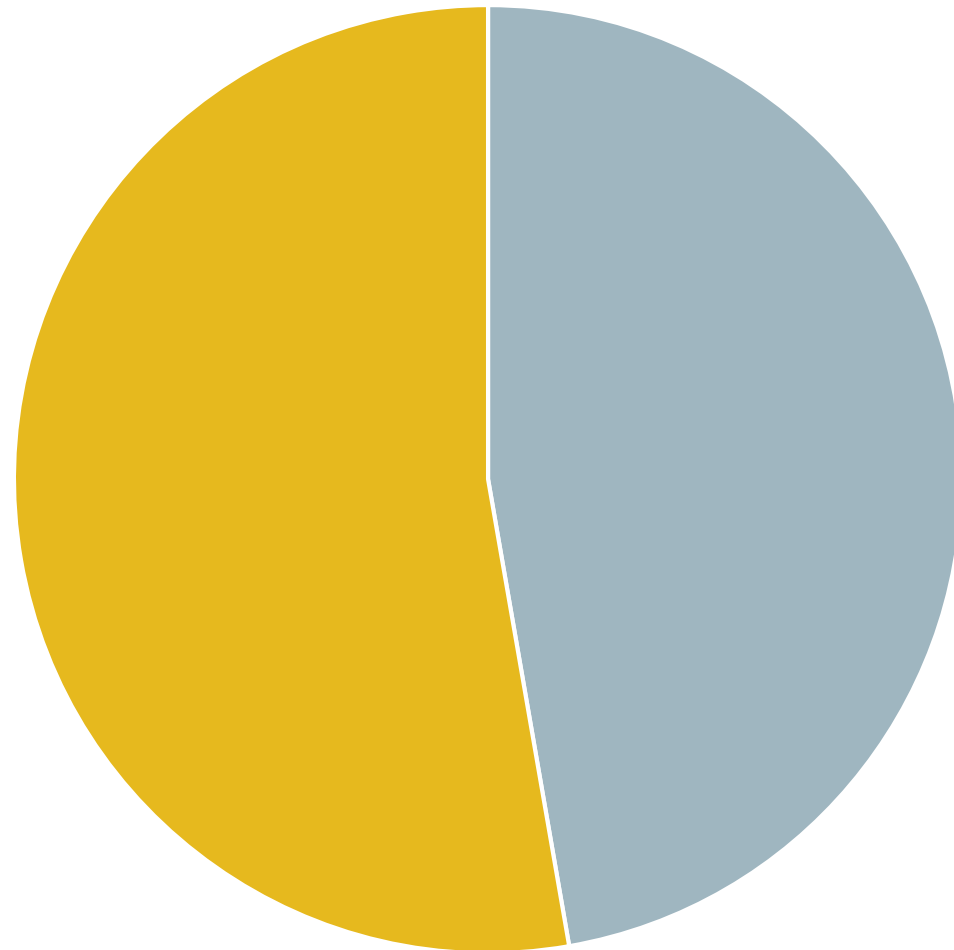
Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 077-200036192-20190319-2019\_01-DE

## 2017 Fonctionnement dépenses

Total: 70 446,26€

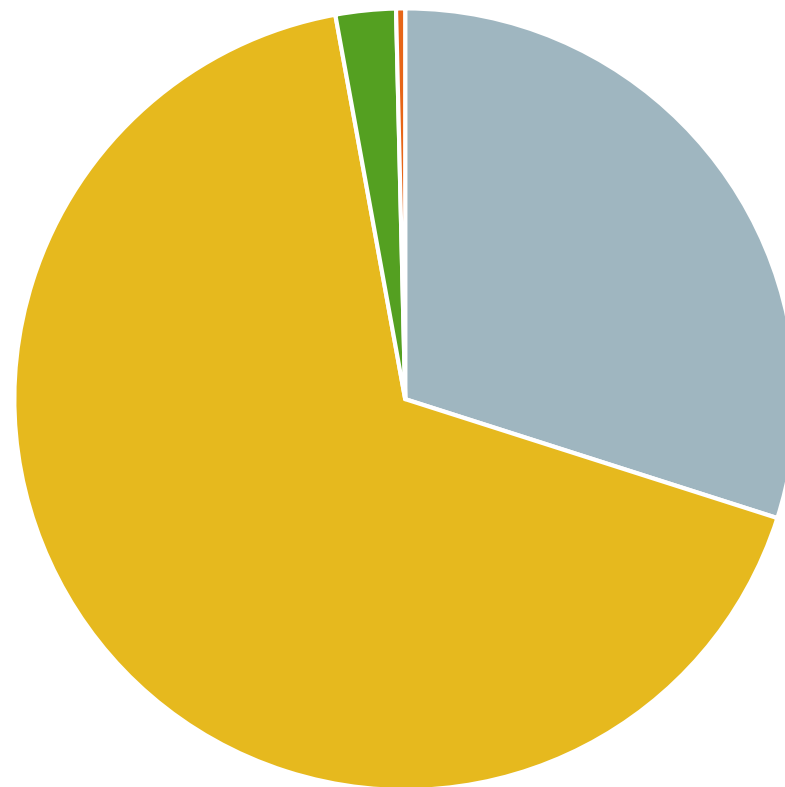


■ Charges à caractère général

■ Charges de personnel

## 2018 Fonctionnement dépenses

Total: 72 888,47€



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Opérations de transfert entre sections
- Autres charges de gestion courante

Envoyé en préfecture le 25/03/2019

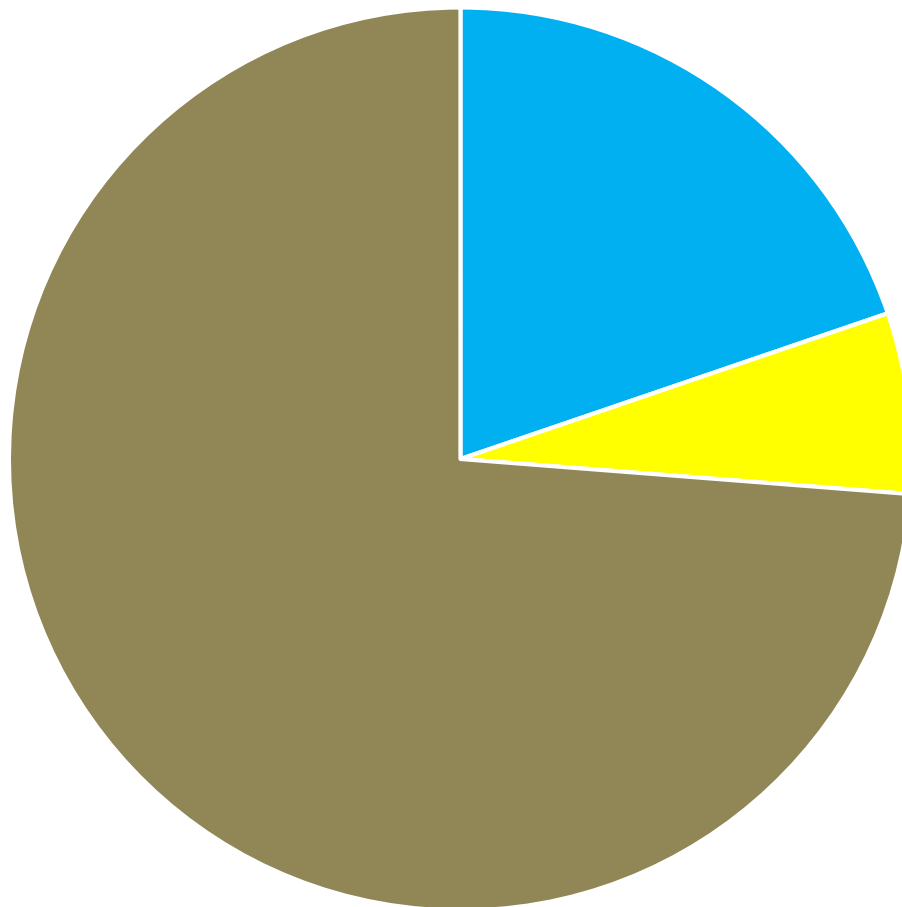
Reçu en préfecture le 25/03/2019

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 077-200036192-20190319-2019\_01-DE

## 2017 Fonctionnement recettes Total: 103 202,51€



■ Excédent N-1

■ Région Ile-de-France

■ Participation communes et EPCI

Envoyé en préfecture le 25/03/2019

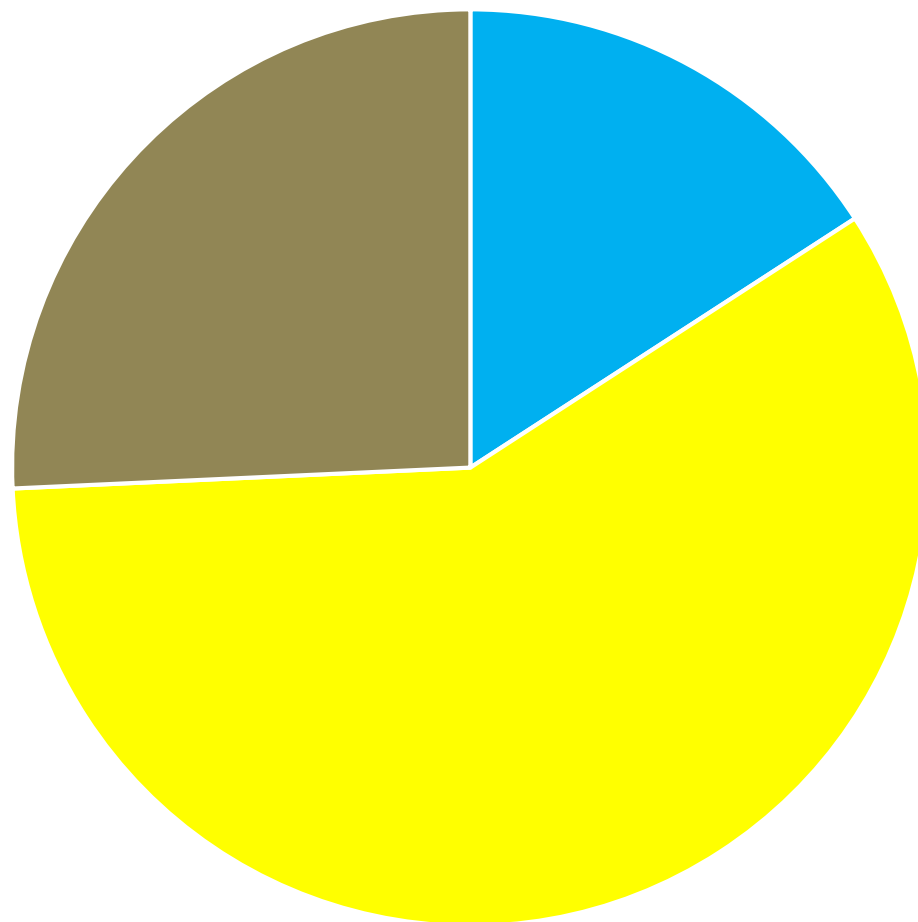
Reçu en préfecture le 25/03/2019

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 077-200036192-20190319-2019\_01-DE

## 2018 Fonctionnement recettes Total: 193 976,29€



■ Excédent N-1   ■ Région Ile-de-France   ■ Participation communes et EPCI

# Exécution des dépenses de personnel 2017 et 2018

## 2017 : Coût du personnel

Personnels mis à disposition: 35 061 €

Personnel stagiaire: 2091,60 €

## 2018 : Coût du personnel

Personnels mis à disposition: 48 046,78 €

Personnel stagiaire: 945 €

Envoyé en préfecture le 25/03/2019

Reçu en préfecture le 25/03/2019

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 077-200036192-20190319-2019\_01-DE

# Proposition budget primitif 2019

La proposition de budget 2019 reprend les grandes lignes du budget 2018. Toutefois, celui-ci s'oriente essentiellement vers:

- le financement de la visite du CNPN et de la FPNRF sur le territoire de la Brie et des deux Morin ;
- le recrutement d'un chargé de mission afin de nous apporter une technicité dans la création et la rédaction de la future charte ;
- l'accueil de stagiaires pour le SMEP et le CLD.

**À noter que les différents programmes d'actions 2019 restent à définir.**

## **Recettes (fonctionnement):**

- Pas d'augmentation de la participation des communes et des EPCI ;
- Subvention demandée auprès de la Région Ile-de-France : 75 000 € ;
- Subvention demandée auprès du Conseil Départemental de Seine-et-Marne : 40 000 € afin de financer le programme d'actions 2019 de fonctionnement.

Programme d'actions 2019 de fonctionnement proposé:

- 1<sup>ère</sup> action : Communication et vulgarisation du projet de PNR auprès des acteurs du territoire, écriture d'un scénario pour l'animation tout public déclinable en 6 séquences itinérants : conception, repérage, rédaction et test (subvention demandée: 15 000€),
- 2<sup>ème</sup> action : En accord avec l'orientation n°5 des grandes orientations du projet de parc : Accompagnement et préparation de candidatures en réponse à appels à projet liées aux stratégies locales de développement des filières associées à la transition énergétique,
- 3<sup>ème</sup> action : Animation des réunions de commissions et préparation de l'avant-projet de charte (subvention demandée 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> actions: 25 000€).

Les dépenses en personnel représentent le poste budgétaire le plus important du budget.

L'équipe du Parc est composée actuellement de 2 agents mis à disposition. Le changement de statut de l'un des agents ne permet plus sa mise à disposition. L'établissement d'un contrat à durée déterminée à temps partiel (5 heures par semaine) de 6 mois renouvelable est envisagé.

En 2019, la masse salariale augmentera par le recrutement d'un chargé de mission (CCD contractuel à temps plein ou agent détaché des services de la Région Ile-de-France). Le SMEP prévoit également d'accueillir des stagiaires rémunérés, dont un qui sera détaché pour le compte du Conseil Local de Développement.

Les dépenses courantes ne connaîtront pas de mouvement significatif en 2019.

En 2019, l'achat de matériels de bureautique et de mobilier est nécessaire au vu des recrutements (ordinateur, écran, imprimante). Par ailleurs, l'achat de matériels de type stand éphémère est envisagé afin d'améliorer la communication du projet de création au sein des manifestations du territoire.

Tout comme en 2018, une réserve budgétaire est allouée aux dépenses effectuées par le Conseil Local de Développement pour un montant total de 11 000 € affectée sur différents postes du budget.